

Tous les documents et justificatifs doivent être envoyés **en recommandé** ou **lettre suivie au plus tard le :**

SESSION 2021

**Mercredi 07 avril 2021** (cachet de la poste faisant foi)  
 à : SIEC – **DEP3/91** – 7 Rue Ernest Renan – 94749 Arcueil Cedex

**Aucun document (fiches EP1/dossier EP3) ni attestations et justificatif d'expérience/stage ne sera accepté après la date du Mercredi 07 avril 2021.**

**EP1-EP2-EP3 : En cas d'absence ou de non recevabilité des attestations et justificatifs de stage et/ou d'expérience professionnelle, le candidat ne sera autorisé à passer AUCUNE des épreuves professionnelles EP1, EP2 et EP3 et le diplôme ne pourra pas lui être délivré.**

**EP1 : En l'absence de l'une ou de l'ensemble des fiches techniques A et B ou si les fiches ne sont pas rédigées, le candidat ne sera pas autorisé à passer l'épreuve EP1 et la note de 00/20 lui sera attribuée (non éliminatoire)**

**EP3 : Pour les candidats ayant choisi -à l'inscription- l'option « avec projet réel d'accueil », l'autorisation de passer l'épreuve est soumise à l'envoi du dossier au plus tard le 07 avril 2021. En l'absence du dossier, la note de 00/20 lui sera attribuée (non éliminatoire)**

**Les candidats ayant déjà validé une ou des épreuves professionnelles en 2019 ou 2020 doivent justifier de la totalité des 14 semaines pour être autorisés à passer les autres épreuves professionnelles (attestations de 2019 ou 2020 recevables).**

- Aucun stage et/ou activité professionnelle ne sera pris en compte après le 07 avril 2021.
- L'activité professionnelle des années antérieures est acceptée.
- Les stages sont valables pour une période de 3 ans et doivent avoir été réalisés après janvier 2018.
- Les heures de formation ne sont pas comptabilisées dans la durée des stages (contrat de professionnalisation et d'apprentissage).
- Les conventions de stage ne seront pas acceptées en tant que justificatifs.
- Les stages/l'activité professionnelle réalisé(e)s dans les RAM (relais assistants maternels) ou au domicile privé sans contrat de travail ni fiches de paye ne seront pas pris en compte.
- Pour les stages réalisés auprès d'un assistant maternel, vous devez obligatoirement fournir les documents demandés à la page 2 de la fiche récapitulative des stages.
- Seules les fiches récapitulatives et les attestations fournies par le SIEC seront acceptées.

➤ **DOCUMENTS ET JUSTIFICATIFS DE STAGE /D'ACTIVITE PROFESSIONNELLE A FOURNIR**

Quelle que soit votre situation (tableau page suivante), vous devez fournir :

- ✓ La fiche récapitulative des stages
- ✓ Les attestations renseignées et signées permettant de justifier de 14 semaines d'activité/stage auprès des 0-6 ans dont une période obligatoire auprès des 0-3 ans.
- ✓ Les contrats et fiches de paye attestant des 14 semaines d'activité et 448 heures (sauf situation 1)
- ✓ Les fiches techniques A et B rédigées pour l'épreuve EP1 (sauf la situation 6)
- ✓ Votre projet d'accueil **SI** vous avez fait ce choix lors de votre inscription pour l'épreuve EP3 (situation 2 ou 5)

➤ **LIEUX DE STAGE ET/OU D'ACTIVITE PROFESSIONNELLE**

<b>EAJE</b> <sup>(1)</sup> : Etablissement d'accueil du jeune enfant (0 à 3 ans)	<b>ACM</b> <sup>(2)</sup> : Accueil collectif de mineur (3 à 6 ans)	<b>Domicile privé (0 à 3 ans)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Crèche collective</li> <li>✓ Crèche familiale</li> <li>✓ Crèche parentale</li> <li>✓ Micro crèche</li> <li>✓ Halte-garderie</li> <li>✓ Multi-accueil</li> <li>✓ Jardin d'enfants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Ecole maternelle</li> <li>✓ Centre de loisir</li> <li>✓ Centre de vacances</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Domicile des parents <b>ou</b> organisme offrant des prestations de garde <u>d'enfants de moins de 3 ans</u></li> <li>✓ Domicile de l'assistant(e) maternel(e)</li> <li>✓ Maison d'assistant maternel (MAM)</li> </ul>

## SITUATION DES CANDIDATS

<b>SITUATION 1</b> Vous êtes <b>SANS</b> expérience professionnelle dans le domaine de la petite enfance	<b>14 semaines de stage dont au moins une période auprès des 0-3 ans (soit 448 heures)</b>
<b>SITUATION 2</b> Vous <b>AVEZ</b> une expérience professionnelle au domicile privé (assistant(e) maternel(le) ou garde d'enfant(s) au domicile des parents)	
<b>SITUATION 3</b> Vous <b>AVEZ</b> une expérience professionnelle en EAJE <sup>(1)</sup>	
<b>SITUATION 4</b> Vous <b>AVEZ</b> une expérience professionnelle en ACM <sup>(2)</sup> ou en école maternelle	
<b>SITUATION 5</b> Vous <b>AVEZ</b> une expérience professionnelle en accueil collectif ET au domicile privé	
<b>SITUATION 6</b> Vous avez <b>validé l'épreuve EP1</b> en 2019 ou 2020	<b>14 semaines de stage OU d'expérience professionnelle dont au moins une période auprès des 0-3 ans (soit 448 heures)</b>
<b>SITUATION 6 bis</b> Vous avez <b>validé l'épreuve EP2 ou EP3</b> en 2019 ou 2020	

### ➤ FICHES TECHNIQUES A ET B POUR L'ÉPREUVE EP1 A FOURNIR EN 2 EXEMPLAIRES

Fiche technique A – Réalisation d'un soin du quotidien

Fiche technique B – Accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et dans ses apprentissages

- Les fiches techniques A et B rédigées doivent être adressées **en deux exemplaires** à l'adresse indiquée sur la présente notice.
- Le candidat est invité à conserver un troisième exemplaire et à l'apporter le jour de l'épreuve.
- La rédaction des fiches techniques A et B doivent porter sur un stage ou une expérience professionnelle auprès des 0-3 ans. Les fiches A et B peuvent s'appuyer sur des stages ou des expériences professionnelles différents.

### Consignes et conseils de présentation de vos fiches techniques A et B :

- ✓ Chaque fiche ne doit pas excéder un recto/verso
- ✓ Il est conseillé d'utiliser les modèles de la Maison des Examens
- ✓ Vos nom, prénom et date de naissance doivent apparaître sur l'entête de chaque fiche

### ➤ DOSSIER EP3 A FOURNIR EN 2 EXEMPLAIRES **SI INSCRIT AVEC PROJET REEL** (SITUATION 2 OU 5)

**SI** vous avez choisi, à l'inscription, l'option « avec projet réel d'accueil » **ET** que vous avez retourné dans les délais votre contrat de travail, vous devez retourner pour le 07 avril 2021 au plus tard cachet de la poste faisant foi, votre projet réel d'accueil en 2 exemplaires.

- Le dossier doit être adressé en **deux exemplaires** à l'adresse indiquée sur la présente notice.
- Le candidat est invité à conserver un troisième exemplaire et à l'apporter le jour de l'épreuve.

### Consignes et conseils de présentation de votre dossier :

- ✓ Le dossier ne doit pas excéder 5 pages
- ✓ Il comporte une page de garde sur laquelle figure le nom de naissance, le prénom et la date de naissance du candidat (la page de garde n'est pas comprise dans les 5 pages)
- ✓ Le dossier est agrafé dans le coin supérieur gauche ou relié. Le candidat veillera à ne pas relier le dossier avec une spirale.